

10 Faits divers & Justice

Lutte contre les activités illégales

Près d'une quarantaine de machines dites à sous saisies par la PJ

COE
Libreville/Gabon

Une source policière affirme que si ces activités prospèrent, elles pourraient participer, dans une moindre mesure, au financement des activités terroristes.

DEPUIS quelques semaines, les agents de la Police d'investigations judiciaires procèdent à l'interpellation des tenanciers de "machines à sous", nouvelle version. Ils seront présentés devant la justice dans les tout prochains jours. Ces unités foisonnent dans les troquets et autres boutiques de la capitale, où



Photo : Cadette Ondo Eyi

Vue partielle des machines saisies par la PJ.

des espaces sont aménagés, dédiés aux jeux de toutes sortes. Le principe est le suivant: avec une pièce de 100 francs seulement, le parieur établit une combinaison, à partir des chevaux devant concourir sur un espace virtuel. Dans le cas où la combi-

naison est gagnante, le joueur peut empocher jusqu'à 99 900 francs cfa. Cette activité, devenue ludique au fil du temps, a gagné un public qui va du mineur à l'adulte, et la majeure partie des quartiers de Libreville en dispose. Or, toute action de cette nature devrait béné-

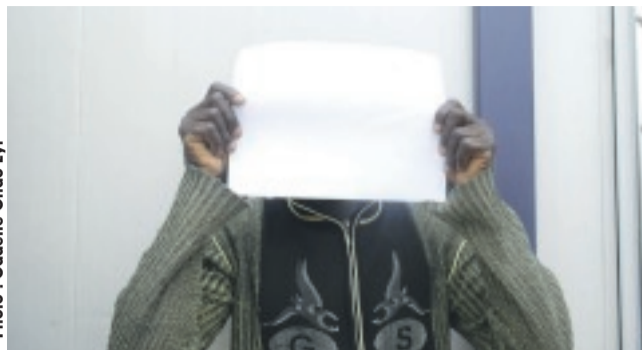


Photo : Cadette Ondo Eyi

L'un des tenanciers de cette activité illégale qui a été interpellé.

ficier d'un encadrement et d'un contrôle spécifiques. Comme on est en face d'un vide juridique sur ce plan, la Direction des affaires économiques et financières de la police d'investigations judiciaires est engagée dans une large opération de saisie dans l'optique de

mettre un terme à ce type de phénomène. L'autre grief formulé à l'égard de ces activités, est que celles-ci font le lit de la concurrence déloyale et de la fraude fiscale, avec des conséquences néfastes pour l'économie. Pis, elles constitueraient une menace pour la sécu-

rité, dans la mesure où elles sont susceptibles, si elles atteignent un certain seuil, d'être un vivier pour le terrorisme. Un fabricant de ces machines dites à sous a été interpellé à Rio, où il aurait établi son unité de production. Il est important de savoir que l'exercice illégal de ce genre de commerce est puni par le code pénal gabonais en son article 313 au chapitre VII, relatif aux délits commis en matière de jeux et de loteries. Son auteur est passible d'une peine de 2 à 6 mois et d'une amende de 24 000 à 1 million de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Vol aggravé à Port-Gentil

Nziengui Boundzanga de retour à la prison du Château



Photo : Vianney Madzou

Le présumé voleur a été écroué, une fois de plus, au Château. Photo de droite : Les appareils volés au domicile du DG d'Halliburtun.



Photo : Vianney Madzou

Vianney MADZOU
Port-Gentil/Gabon

DEUX ordinateurs et trois téléphones portables, un

rétroprojecteur, une imprimante et un adaptateur: Tel est le butin emporté par le jeune homme, qui s'est introduit, le 18 juin dernier, à 4 heures du

matin, au domicile du directeur général de la société Halliburtun. C'est en enquêtant sur une affaire de chèque volé, que les agents de l'antenne provinciale de la police judiciaire se retrouvent au domicile de Brel Séverin Nziengui Boundzanga. Le jeune mécanicien de 26 ans, déjà condamné à deux reprises, est loin d'être un enfant de chœur. Dans son entourage, on nous confie pourtant avoir véritablement cru à un changement de comportement de la part de l'intéressé, après le deuxième séjour en milieu carcéral, mais loin s'en faut. Le 19 juin dernier, lorsque les agents de la PJ arrivent chez Nziengui, leur attention est attirée par la présence des appareils de luxe énumérés plus haut. Ils se souviennent alors de la plainte déposée, la veille à leurs services, par le DG d'Halliburtun. Nziengui Boundzanga est immédiatement interpellé et les appareils saisis. Quelques heures plus tard, le DG reconnaîtra formellement ses biens. Le suspect confirme, en passant très vite aux aveux. Il livre même aux enquêteurs son modus operandi, à propos de ce vol commis dans une villa

située à la cité Akosso. Il déclare avoir profité de l'inattention des gardiens musulmans, au moment de la prière de l'aube, pour s'introduire dans la concession, puis dans la maison dont la porte n'était pas

fermée à clé. Il s'est alors servi aisément et s'en est allé, alors que les gardiens poursuivaient leur prière, sans se douter de rien. Déféré devant le procureur de la République, le lundi 22 juin dernier, Brel Séve-

rin Nziengui Boundzanga a été inculqué pour vol aggravé, puis placé en détention préventive à la prison du Château. Avant sa comparution devant un tribunal correctionnel...pour la troisième fois



Mariage

Ce jour merveilleux du 25/06/2011 où nous nous sommes dit oui devant Dieu et devant les Hommes je suis le soleil de tes jours Heureux. Chaque jour ressemble à ce grand jour où je remplis ma corbeille de tes baisers et les dépose dans ton cœur. Joyeux anniversaire "LA DONNE"



LA CNSS ENCORE PLUS PROCHE DE SES ASSURÉS

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale a ouvert le 20 Juin 2015 à NDJOLE, un complexe regroupant les services d'une Agence de Paiements et de collecte des données, un Centre Médico-Social et un Centre de Dispensation du Médicament agréé CNAMGS.

Cette structure vient renforcer celles existantes dans plusieurs localités du pays pour offrir aux usagers un service de proximité.

- Il est composé de :
- Un centre d'accueil et de traitement des dossiers assurés : (immatriculation, paiement des prestations, réclamations, liquidation, etc) ;
 - Un service médical de médecine général;
 - Un service d'imagerie numérisée;
 - Un dépôt pharmaceutique;
 - Et un laboratoire d'analyse médicale.

Le Complexe est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30.

Pour plus d'amples informations, contactez votre agence au +241 06 81 20 58

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance - B.P: 134 Libreville - Gabon
Tél : 01 79 12 00 - Fax : 01 74 64 25 - www.cnss.ga
Centre d'appels : 1432

